



## Notification d'une saisie attribution

Par **coco**, le **26/08/2009** à **15:52**

Bonjour,

Mes locataires ont été expulsés pour non paiement de loyers (13 mois!) suite à une ordonnance de référé.

Une des 2 parties a quitté le logement sans laisser d'adresse et n'a jamais retiré ses courriers. L'huissier a procédé à la saisie de son compte bancaire après avoir envoyé dans les 8 jours la dénonciation au dernier domicile connu c'est à dire au lieu de l'expulsion, dans la certitude que la poste ferait suivre le courrier...

Cette dernière vient de nous assigner pour demander la caducité de cette saisie car elle n'en a pas été informée dans les temps.

La mauvaise foi est évidente car dès que la Banque l'a informée de la saisie, son avocat a téléphoné à l'huissier pour lui communiquer sa nouvelle adresse. Mais évidemment c'était le 7ème jour et il était trop tard pour envoyer une nouvelle dénonciation.

Peut on avoir gain de cause dans la mesure où l'huissier peut présenter les lettres retournées ?

Merci beaucoup pour votre aide